

## Connaître les démarches administratives nécessaires au dépôt d'un PE et savoir animer une formation collective au prévisionnel économique.

**Date et horaire :** **lundi 15 novembre 2021**, de 10h00 à 12h30 puis de 13h30 à 18h00

**Lieu de la formation :** locaux de la Confédération paysanne, 104 rue Robespierre 93170 Bagnolet

**Accessibilité aux personnes handicapées :** nous vous invitons à nous contacter directement sur ce sujet pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

**Durée de formation :** 7 heures

**Organisme de formation :** Fadear

n° SIRET : 349 902 536 00029 APE 8559A

n° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 11930337193

Référencé au Datadock : n° 0014250



**Public :** Tout\_e\_s salarié\_e\_s accompagnant des porteurs de projets à l'installation agricole

**Prérequis :** Aucun

**Intervenants :** Laura Bousquet, animatrice à l'ADEAR Aveyron et Nicolas De La Hongrais, animateur-formateur à l'AFOCG Aveyron

**Les objectifs pédagogiques :**

- Prendre connaissance des démarches administratives nécessaires au dépôt d'un PE
- Etre capable d'élaborer une formation collective pour construire un plan d'entreprise ou un prévisionnel économique à destination de porteurs de projets d'installation agricole.

**Contenu de la formation :**

Séquence	Contenu	Durée	Horaires
Séquence 1	<p><b>Présentation</b> de la session et des objectifs</p> <p>Tour de table et présentation des participants</p> <p>Expression des attentes des stagiaires pour ajustement de la journée</p>	15mn	<p><b>Jeudi 15/11/21</b></p> <p>10h00-10h15</p>
Séquence 2	<b>Prendre connaissance des démarches administratives</b>	1h	<b>Jeudi 15/11/21</b>

	<p><b>nécessaires au dépôt d'un PE</b></p> <p>Apports et échanges sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les différents formulaires et CERFA avec focus sur les points importants à savoir</li> <li>- les circulaires et autres instructions techniques</li> <li>- les différences selon les régions</li> </ul>		10h15-11h15
Séquence 3	<p><b>Prendre connaissance des démarches administratives nécessaires au dépôt d'un PE</b></p> <p>Apport et échanges sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les documents à fournir pour un dépôt de DJA</li> <li>- la procédure de dépôt</li> <li>- les étapes après la décision d'octroi des aides</li> <li>- le contrôle administratif</li> <li>- les avenants</li> </ul>	1h	<p><b>Jeudi 15/11/21</b></p> <p>11h30-12h30</p>
Séquence 4	<p><b>Etre capable d'élaborer une formation collective pour construire un PE avec un porteur de projet</b></p> <p>Introduction sur l'intérêt du collectif pour accompagner les porteurs de projets à réaliser leur prévisionnel économique</p>	15min	<p><b>Jeudi 15/11/21</b></p> <p>13h30-13h45</p>
Séquence 5	<p><b>Etre capable d'élaborer une formation collective pour construire un PE avec un porteur de projet</b></p> <p>Travail sur la construction d'un programme de formation en sous-groupe</p> <p>Restitution en grand groupe et échanges entre les participants</p>	2h	<p><b>Jeudi 15/11/21</b></p> <p>13h45-15h45</p>
Séquence 6	<p><b>Etre capable d'élaborer une formation collective pour construire un PE avec un porteur de projet</b></p> <p>Témoignages sur des formations autour du PE/prévisionnel dans nos réseaux</p> <p>Questions-réponses entre les participants</p>	1h	<p><b>Jeudi 15/11/21</b></p> <p>16h00-17h00</p>
Séquence 7	<p><b>Etre capable d'élaborer une formation collective pour construire un PE avec un porteur de projet</b></p> <p>Travail en individuel ou en binôme sur le programme de formation que l'on souhaite mettre en place dans sa structure</p>	45min	<p><b>Jeudi 15/11/21</b></p> <p>17h00-17h45</p>
Séquence 8	<p><b>Bilan et évaluation orale de la formation</b></p> <p>Perspectives</p>	15mn	<p><b>Jeudi 15/11/21</b></p> <p>17h45-18h00</p>

**Moyens pédagogiques :**

- Remise d'un dossier pédagogique contenant différents documents de bibliographie sur les circulaires en vigueur et instructions techniques
- Exposés suivis de périodes de questions-réponses
- Interventions extérieures d'animatrices.teurs ADEAR et/ou AFOCG
- Apports méthodologiques

#### **A l'issue de la formation :**

- Evaluation de la formation par les stagiaires et évaluation des compétences à travers un questionnaire
- Remise d'une attestation de fin de formation

#### **Modalités générales et frais liés à la formation :**

- Les frais de déplacement salarié-e-s sont à la charge de votre structure.

- Repas du midi sur le lieu de formation pris en charge par la Fadear, inclus dans le coût de la formation ci-dessous.

Coût formation pour les salarié.e.s : 210 € par stagiaire pour le suivi de la formation de 7 heures en présentiel, soit un coût stagiaire à l'heure de 30 € (trente euros) / heure / stagiaire à l'ordre de la Fadear, possibilité de prise en charge par votre fonds OPCO dans la limite de ces conditions.

*On vous remettra tous les documents nécessaires pour les démarches auprès de votre fonds de formation pour que vous puissiez bénéficier d'une prise en charge.*

Attestation de formation : Une attestation de formation délivrée par la Fadear vous sera fournie en fin de formation

#### Inscription & Contact :

Julien Melou, animateur Fadear ([jmelou@fadear.org](mailto:jmelou@fadear.org) // 01 43 63 41 50)

#### **Bulletin d'inscription à nous renvoyer – Formation**

**Connaître les démarches administratives nécessaires au dépôt d'un PE et savoir animer une formation collective au prévisionnel économique.** (progr. n° A) à Bagnolet le 15/11/2021

Nom Prénom : .....

Structure : .....

Adresse complète : .....

Tel : .....

Mail : .....

Attentes particulières vis-à-vis de la formation : .....

.....

.....

.....

.....

.....

## COMMENT SE RENDRE À LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE?

### COMMENT?

#### METRO

9 ROBESPIERRE  
OU  
3 GALLIENI

#### BUS

102 RÉPUBLIQUE  
➔ ROBESPIERRE

#### DEPUIS LA GARE DE L'EST OU GARE DU NORD :

Prendre le Métro 5, direction «Place d'Italie», descendre à «République».  
Puis, prendre le Métro 3, direction «Gallieni», descendre à «Gallieni».

#### DEPUIS LA GARE D'AUSTERLITZ :

Prendre le Métro 5, direction «Bobigny», descendre à «République».  
Puis, prendre le Métro 3, direction «Gallieni», descendre à «Gallieni».

#### DEPUIS LA GARE ST-LAZARE :

Prendre le Métro 3, direction «Gallieni», descendre à «Gallieni».

#### DEPUIS LA GARE DE LYON :

Prendre le Métro 1, direction «Château de Vincennes», descendre à «Nation».  
Puis, prendre le Métro 9, direction «Mairie de Montreuil», descendre à «Robespierre».

#### DEPUIS LA GARE MONTPARNASSE :

Prendre le Métro 6, direction «Nation», descendre à «Nation».  
Puis, prendre le Métro 9, direction «Mairie de Montreuil», descendre à «Robespierre».

### CONTACTS



Confédération Paysanne

104 Rue Robespierre,  
93170 Bagnolet  
Tél : +33 1 43 62 04 04  
Mél : contact@confederationpaysanne.fr

### OÙ?

